



## Foyer Socio Educatif - Définition de ses missions

publié le 24/11/2020 - mis à jour le 21/02/2025

Créé pour améliorer la vie des élèves au collège, le FSE est une association régie par la loi de 1901. Son bureau est constitué d'adultes membres du personnel du collège et d'élèves souhaitant s'initier à la vie associative ou s'investir dans cette association. Le renouvellement du bureau a lieu lors de l'assemblée générale au mois de septembre ou octobre.

Le FSE gère des activités péri-scolaires et facultatives.

Son existence au sein de l'EPL n'est pas obligatoire. La plupart des établissements en sont toutefois dotés.

On procède à des élections en début d'année scolaire lors de la réunion de l'assemblée générale, convoquée par le président de l'association.



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.